

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 10 juillet 2015
(convocation du 3 juillet 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique
M. AOUIZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés de la ville de Bordeaux - Avenant n° 2 - Décision - Autorisation

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération 2010/0974 du 17 décembre 2010, le Conseil de Communauté a voté son engagement dans le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) de la ville de Bordeaux. Sa convention signée le 21 janvier 2011 a également fait l'objet par délibération 2012/0130 du 16 mars 2012 d'un avenant visant à préciser le contenu du projet urbain et le programme des équipements publics et à acter une augmentation de participation financière pour la ville, à hauteur de 2.6 M€ et pour La Cub, devenue Bordeaux Métropole, à hauteur de 1 M€.

Avancement du projet

Quatre années de mise en œuvre effective ont permis d'avancer sur le programme élaboré dans le cadre du projet Re-Centres.

Le premier axe du PNRQAD concerne la revitalisation d'îlots dégradés, pour permettre aux bailleurs identifiés dans la convention, de produire du logement locatif social. A mi-parcours, plus de 150 logements avaient pu être ainsi agréés, sur un objectif total de création de 300 logements sociaux, et plusieurs autres opérations sont en cours de montage pour venir compléter cette programmation, le bilan étant donc positif. Par ailleurs, il convient de préciser que certaines opérations identifiées n'ont pas été intégrées par agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), du fait de leur position hors secteurs prioritaires. Afin de ne pas perdre ce vivier de logement social en cœur historique de Bordeaux, elles seront toutefois réalisées sans faire appel aux conditions de financement exceptionnelles du PNRQAD, et donc hors bilan de ce programme, grâce à l'effort en fonds propres des opérateurs.

L'axe concernant la requalification du parc ancien, via l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de Bordeaux (2011-2016), a également débouché sur de nombreuses réalisations, consistant à aider les propriétaires à réaliser leurs travaux de requalification.

Compte tenu des caractéristiques propres au secteur, une forte proportion de ces résultats concernent des propriétaires bailleurs ayant accepté de louer leur bien à loyer conventionné, en contrepartie des aides obtenues, créant ainsi une offre complémentaire en logement social. L'un des enjeux difficile à mettre en œuvre au cours du projet est celui de l'aide aux propriétaires occupants modestes (sous conditions de ressources), qui sont en très petit nombre sur le cœur de Bordeaux (15 % des habitants). En effet à ce jour, plus de 150 logements de propriétaires bailleurs et 50 logements de propriétaires occupants ont fait l'objet d'un agrément dans le cadre de l'OPAH. Cette action doit encore être développée jusqu'à la fin du projet.

Sur les aménagements de proximité, plusieurs opérations ont été lancées sous différentes maîtrises d'ouvrage :

- Rue Kléber, avec des travaux à lancer en septembre suite à la réalisation du tronçon test en 2013-2014,
- Places Mabit et Pressensé, dont les études sont validées et les marchés de travaux en cours (travaux dès mi-2016),
- Boucle modes doux : études en cours (travaux 2017),
- Espace culturel de la Lucarne : travaux en cours (livraison juillet 2015),
- Halle des Douves : travaux en cours, finalisation été 2015.

Enfin, le travail sur la requalification des axes commerciaux n'est pas encore opérationnel, et doit encore être précisé par étude.

Objet de l'avenant

L'avenant n° 2 proposé porte aujourd'hui sur plusieurs thématiques du PNRQAD. Il vise notamment à :

- Valider de nouvelles opérations de recyclage foncier/logement social, qui sont apparues au cours du projet et n'étaient pas connues lors des signatures de convention et avenant précédentes. Ces opérations pourront donc recevoir les financements exceptionnels spécifiques au programme PNRQAD, qui seuls permettent le bouclage de ces projets très complexes en milieu contraint. L'avenant fait apparaître les opérations qui devront bénéficier des financements de base de l'ANRU et ceux qui devront bénéficier d'une dérogation, leur taux de subventionnement étant supérieur à la base. L'article correspondant permet aussi d'ajuster les plans de financement des opérations déjà connues et inscrites à la convention.
- Valider les maîtrises d'ouvrage sur les équipements et aménagement d'espaces publics : en effet, pour des raisons techniques, il est apparu nécessaire durant la

phase d'étude des aménagements de proximité, de scinder les maîtrises d'ouvrages respectives de la ville et de la Métropole. Par ailleurs, certains équipements initialement portés par la Ville seront finalement réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'opérateur In Cité avec rétrocession à la ville après travaux. L'avenant permet d'acter le redéploiement des crédits ANRU respectivement sur les différents maîtres d'ouvrage, pour chacune des opérations, le tout sans modification des coûts initiaux.

- Ajuster la ligne des équipements à finalité économique, de manière à y intégrer la réalisation par la ville d'une étude spécifique et fine sur cette thématique, là encore sans impact financier sur la convention initiale.
- Intégrer Mésolia aux côtés des opérateurs actuellement identifiés pour la réalisation de logements sociaux dans le cadre du PNRQAD.
- L'ensemble des dispositions de l'avenant sont sans incidence financière pour le projet global.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement son article L 5217-2,

VU les délibérations du Conseil de Communauté n° 2001/1186 du 14 décembre 2001, 2003/0133 du 28 février 2003 et 2007/0545 du 13 juillet 2007 approuvant le PLH,

VU les délibérations 2010/0974 du 17 décembre 2010 approuvant l'engagement de la Communauté urbaine de Bordeaux, aujourd'hui Bordeaux Métropole, dans le programme PNRQAD, et 2012/0130 du 16 mars 2012, actant l'avenant n° 1 à la convention initiale, portant engagement financier supplémentaire de un million d'euros,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour le bon déroulement du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, d'avenanter la convention initiale pour en ajuster la liste des opérations et opérateurs éligibles, et préciser les répartitions des maîtrises d'ouvrage,

DECIDE

Article 1 :

L'avenant n° 2 à la convention de PNRQAD de la ville de Bordeaux est approuvé.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant annexé à la présente délibération ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de l'opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 AOÛT 2015**

PUBLIÉ LE : 7 AOÛT 2015

M. JEAN TOUZEAU